

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 46

Artikel: Le cimetière des petits enfants et l'église de Horgen
Autor: Blanc, S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ouvertes et gare les voleurs ! » Autre absurdité. -- Qui vous empêche de fermer vos portes ? les vignes ne sont jamais mieux gardées que lorsque les vignerons y sont. Les voleurs y vont la nuit sans se soucier du ban. Si les gardes-champêtres abandonnent les vignes une fois les bans prononcés, à qui la faute, si ce n'est à la mauvaise organisation locale.

Ce qu'on peut dire de mieux en faveur de ces *bans*, c'est qu'ils gênent rarement le propriétaire, en d'autres termes, qu'ils sont *superflus*. A ce titre acceptons-les, je le veux bien ; il est de par le monde tant d'autres vexations plus fâcheuses à supporter.

Mais n'y a-t-il donc personne qui en souffre ? Oui, certes, il y en a ; je pourrais citer des exemples. -- Ces bans, dans certaines localités, ne servent-ils pas à MM. les propriétaires et acheteurs de vin à tenir la bride serrée sur le cou du cultivateur ? -- Pourquoi faut-il alors que la liberté des milliers de propriétaires soit entravée pour éviter à ces Messieurs le souci de fixer eux-mêmes l'époque de leurs vendanges, par leurs conventions. Ce sont là des convenances particulières auxquelles on n'eût jamais dû sacrifier une liberté publique, tant minime fût-elle...

Savez-vous ce qui advient, en quelques endroits, de cet absurde règlement ? C'est que la vendange se fait à l'arabe et en manière de *razzia*. -- La municipalité, c'est-à-dire les acheteurs de vendange à la brantée, retardent la récolte tant qu'ils le peuvent, car la qualité les touche bien plus que la quantité. -- La bride une fois lâchée, toute la population se précipite sur les vignes pour enlever leurs produits dans le moins de temps possible. Allez donc perdre vos heures à faire des choix et des triages, à séparer un crû d'un autre, à vendanger un parchet en plusieurs fois selon sa maturité, à ne pas faire comme tout le monde fait et comme ces Messieurs l'entendent ! -- Vos faits et gestes sont réglés à l'avance, indépendamment des circonstances et de vos convenances, car vos ouvriers ne vous serviront qu'après le voisin Pierre et avant le cousin Louis. Arrangez-vous ; -- si vous ne vendangez pas au temps imposé par les bans, vous resterez en queue. La récolte enlevée, vous surveillerez vos vignes comme vous le pourrez, le garde-champêtre n'en est plus responsable dès l'ouverture des bans, et le *grapilleur* s'empare des vignes aussitôt la vendange close : ainsi le veulent les us et coutumes renforcés par les lois et l'autorité municipale.

Un vigneron de Lavaux.

Le cimetière des petits enfants et l'église de Horgen.

Horgen est un grand et magnifique village comme le sont la plupart de ceux qui ornent les bords riants du lac de Zurich, l'un des plus beaux de la Suisse.

Ce qui nous a le plus frappé à Horgen, c'est le petit

cimetière attenant à l'église, lequel est consacré uniquement à la sépulture des petits enfants. On ne peut voir sans attendrissement toutes ces petites tombes portant chacune la date de la naissance et de la mort d'un de ces petits êtres si tôt enlevés à l'affection de leurs parents : les plus âgés avaient au plus quatre ou cinq ans, la plupart ont à peine atteint l'âge de deux ans : on peut bien dire que c'est le *cimetière des innocents*.

Extérieurement l'église n'a rien de remarquable, la tour est indépendante et seulement adossée au corps de bâtiment formant l'enceinte de l'église, lequel est de forme octogonale. Intérieurement l'église est vaste et belle, quoique simple ; grâce à trois immenses galeries en amphithéâtre, elle peut bien contenir environ deux mille personnes.

On voit que le point de vue positif de notre siècle a présidé à sa construction, il n'y a pas là de mauvaises places, des places d'où l'on ne voit et n'entend rien ou peu de chose, comme dans quelques endroits ; grâce à la forme de cette église et à son arrangement intérieur, toutes les places sont bonnes, de toutes l'on peut voir et entendre le prédicateur. (Autant que je puis m'en souvenir, l'église de Nettstal, près de Glaris, doit être construite de la même manière).

Nous en recommandons le plan, bien simple d'ailleurs, à nos autorités, architectes et entrepreneurs. Jusqu'à présent, chez nous du moins, la forme rectangulaire a prévalu ; nous pensons qu'on peut faire beaucoup mieux. Sans vouloir autre chose que d'approprier ces édifices à leur but, on pourrait désirer, dans plusieurs de nos églises, plus de goût et d'empressement à faire les réparations nécessaires ; une église malpropre et dégradée ne fait pas honneur à l'esprit de nos autorités et ne témoigne guère d'un grand respect pour la maison de Dieu.

S. BLANC.

Lettre diplomatique.

Le traité franco-italien.

Monsieur le rédacteur,

Si je me hasarde à traiter dans votre estimable journal une question d'une aussi haute portée, c'est qu'aujourd'hui ma voix fait autorité au sein de la diplomatie européenne. La sagacité de mes vues, la justesse de mes appréciations sont la joie des bienheureux rédacteurs de *la Gazette*. Jadis, j'entrevois dans les nuages de l'avenir les magnifiques dividendes offerts maintenant aux actionnaires de l'ouest-suisse. Je calculais avec impartialité les chances de cette ligne fameuse, et la considérais comme un trait d'union entre les deux moitiés de l'Europe. Je puis l'avouer sans vanité, les faits m'ont donné raison.

Dès lors, attaché comme ministre ad intérim au cabinet du prince de Bukebourg, j'ai détourné son Altesse